

## LE BUREAU DES AUTEURS - FONCTIONNEMENT



**Dans la continuité des chantiers de réflexion sur les conditions de la création, La Plateforme a initié en dialogue avec les professionnels un bureau des auteurs pour permettre aux auteurs de travailler en collectif et dans un climat bienveillant sur leur projet.**

Il s'adresse aux adhérents de l'association et comporte deux types d'interventions :

**- Les sessions de lecture** : elles permettent aux auteurs de faire lire leur projet en cours à des lecteurs du bureau.

Les sessions se tiennent au moins tous les deux mois.

Elles fonctionnent sur un principe d'échanges. A chaque session, deux projets sont examinés (un seul si c'est un projet de long métrage). Les auteurs souhaitant soumettre leur projet contactent les référents du Bureau des auteurs (Lise Baron et Sophie Averty pour ce semestre) qui programment les sessions de lecture. Une fois la date choisie, les auteurs s'engagent à envoyer leur projet au minimum trois semaines avant la date de la session, et à lire le projet de l'autre auteur inscrit à la session. 3 lecteurs seront désignés par session. Ils remettront une note de lecture à l'auteur après la session de lecture.

Chaque session est ouverte également à des auditeurs libres, à condition qu'ils se soient préalablement inscrits.

Ses sessions de lecture doivent se faire dans un esprit bienveillant et constructif.

Les éléments à transmettre

pour la fiction : au minimum un synopsis, un scénario et une note d'intention ;

pour le documentaire : au minimum une présentation, une note d'intention, un traitement.

Ces éléments seront accompagnés d'une liste de questions ou de points d'attention à soumettre aux lecteurs. Après une rapide présentation des projets par les auteurs, les lecteurs font leurs commentaires et dialoguent avec les auteurs en essayant de répondre aux interrogations soulevées par les auteurs. Ils remettront ensuite aux lecteurs une note de lecture synthétisant leurs remarques.

Les auteurs soumettant un projet s'engagent à être lecteurs pour une des sessions suivantes.

Des auditeurs libres peuvent assister aux sessions à la condition d'être adhérent de la Plateforme, de s'être inscrits au préalable auprès des référents du Bureau des auteurs au plus tard une semaine avant la date de la session, d'avoir lu les projets soumis. S'inscrire comme auditeur libre entraîne un engagement moral à assister à la session, quels que soient les projets soumis. Les auditeurs libres s'engagent à transmettre une courte synthèse de leurs remarques au bureau des auteurs, au plus tard la veille de la session.

**- Les rendez-vous des auteurs** : ils consistent à se réunir de façon large pour évoquer des questions plus pratiques et politiques liées au statut d'auteur (organisation du bureau, aides disponibles, rendez-vous en région, engagement institutionnel etc...)

Ils auront lieu deux à trois fois par an, selon les besoins. Ils sont ouverts à tous les adhérents.

Deux référents bénévoles sont nommés pour un semestre et assurent, en dialogue avec l'équipe de La Plateforme la coordination du bureau et l'organisation des sessions de lecture.

Lieu des réunions :

La Centrale, 28 boulevard Benoni-Goullin - 44 200 Nantes